

« Le rendre plus lisible » : à quoi vont ressembler vos futurs bulletins de paie ?

Ce mercredi, le projet de loi simplification est présenté en Conseil des ministres. Un texte pour faciliter la vie des entreprises. Parmi les mesures, la réduction du nombre de lignes qui composent la fiche de paie. Syndicats et patronat sont dubitatifs.

Par **Vincent Vériér**

Le 23 avril 2024 à 21h54, modifié le 24 avril 2024 à 08h13



Parmi les grands chantiers de la simplification administrative figure celui de la fiche de paie. Le gouvernement veut passer de 55 lignes à une quinzaine. (Illustration) LP/Arnaud Journois

Réagir

Enregistrer

Écouter l'article



C'est une première cure d'amaigrissement qui en appelle beaucoup d'autres. Lancé il y a plus de 18 mois, remis sur le devant de l'actualité en janvier dernier avec le [mouvement de mécontentement des agriculteurs](#), [le grand chantier de la simplification administrative](#) va connaître une première avancée avec la présentation, ce mercredi, d'un projet de loi en Conseil des ministres. Un texte composé d'une vingtaine d'articles, tournés vers l'économie, qui ambitionne de [simplifier la vie de millions de petites et de moyennes entreprises](#).

Parmi les mesures emblématiques, la fiche de paie, qui va être mise au régime sec d'ici à 2027. « On va passer de 55 lignes à une quinzaine de lignes, annonce Bruno Le Maire, ministre de l'Économie. Je me suis beaucoup battu pour ça. C'est une vraie révolution. » Pour la grande majorité des salariés, ce document obligatoire est souvent incompréhensible.

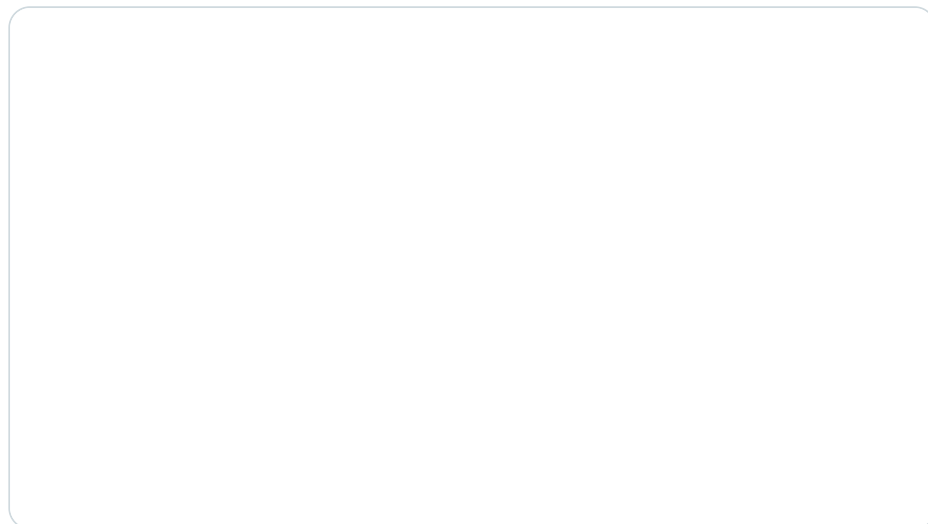
Bruno Le Maire

@BrunoLeMaire · [Suivre](#)



Nous voulons simplifier le bulletin de paie pour améliorer sa lisibilité. Ma proposition est de passer de plus de 50 lignes et à une quinzaine. ↓

PS : l'intégralité des informations restera disponible sur demande par le salarié.



8:37 PM · 23 avr. 2024



1,2 k



Répondre



Copier le lien

[Lire 3,3 k réponses](#)

« L'idée est de le rendre plus lisible, défend Louis Margueritte, déprouté Renaissance de Saône-et-Loire et auteur, en février, avec quatre autres parlementaires, d'un rapport pour simplifier la vie des entreprises dont le gouvernement s'est largement inspiré. Je ne dis pas que toutes ces lignes accumulées depuis une cinquantaine d'années n'ont aucun intérêt. Mais on doit pouvoir en regrouper un certain nombre ».

Les lignes concernant la rémunération seraient conservées

Reste à savoir quelles lignes seront biffées... La proposition de bulletin de paie simplifié imaginé par le ministère de l'Économie comporte deux lignes principales : la rémunération totale payée par l'employeur et la somme effectivement reçue par le salarié. Entre les deux, une dizaine de lignes, dont une qui regrouperait l'ensemble des contributions et des cotisations patronales et une autre avec celles du salarié. Toutes les lignes qui composent la rémunération – salaire de base, heures supplémentaires, congés payés, primes et avantages - seraient conservées.

Tout comme le net fiscal, utile pour réaliser sa déclaration de revenus, le prélèvement à la source ou encore le net social apparu le 1er janvier dernier qui vise faciliter les démarches pour les demandeurs du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité. Enfin, une dernière ligne, intitulée « avances, retenues ou autres » regrouperait notamment les frais de transport, les titres-restaurants ou encore les chèques vacances.

Newsletter Ça me rapporte

La newsletter qui améliore votre pouvoir d'achat



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

Le détail précis de ce nouveau bulletin de salaire sera défini par décret après échange avec les partenaires sociaux. « Chacun va vouloir défendre sa ligne », prédit un adhérent du syndicat patronal CPME. « Si ces lignes existent, c'est qu'elles ont un intérêt, estime Isabelle Mercier, secrétaire nationale à la CFDT. Il me semble important que les salariés connaissent l'ensemble des cotisations qu'ils payent. C'est leur argent. »

Vers une déréglementation ?

« Je ne suis pas sûr que ça soit d'une grande simplification, analyse Michel Picon, proutident de l'U2P, le syndicat qui réunit les petits patrons. On allège la fiche mais on

demande aux entreprises de conserver l'ensemble des informations si d'aventure les salariés les réclament. Nous aurions souhaité qu'on simplifie le mode de calcul ». Bref, une simplification qui s'annonce complexe. D'autant que certains syndicats de salariés s'inquiètent déjà d'un texte qui pourrait davantage porter les habits de la « déréglementation » pro-business plutôt que de la « simplification ». « Faux », balaie Bercy qui aspire à changer les rapports entre l'administration et les entreprises. « On veut passer de la défiance à la confiance, insiste Bruno Le Prout. De la sanction au conseil. »

Le texte dépénalise ainsi un certain nombre d'obligations non respectées par les chefs d'entreprise. « Quand vous êtes entrepreneur, vous avez aussi le droit à l'erreur, justifie Bruno Le Prout. Il faut sortir de cette idée qu'ils seraient potentiellement des fraudeurs en puissance ».

Il facilite aussi l'accès aux marchés publics pour les TPE et PME et allège un certain nombre de démarches administratives. Ainsi, d'ici à 2027, les entreprises n'auront plus à envoyer les 15 millions de déclarations d'arrêts maladies à la Sécurité sociale puisque celle-ci dispose déjà des informations. Même suppression pour les 26 millions d'attestations d'assurance chômage qui sont adressées chaque année à France Travail.

Quant aux seuils sociaux et aux délais des contentieux prud'homaux que le rapport parlementaire proposait de revoir, ces sujets sont renvoyés à l'automne. Ils seront étudiés dans le cadre de la nouvelle loi travail.

Dans la rubrique **Votre argent**

- [Impôts : déclarer ses revenus sur son téléphone, c'est désormais possible](#)
- [Impôts : dates, nouveau barème, déclaration mobile... ce qu'il faut savoir avant de déclarer ses revenus 2023](#)
- [Des comptes bancaires gratuits pour les victimes de violences conjugales](#) P

 Voir tous les commentaires

Votre argent



Journal

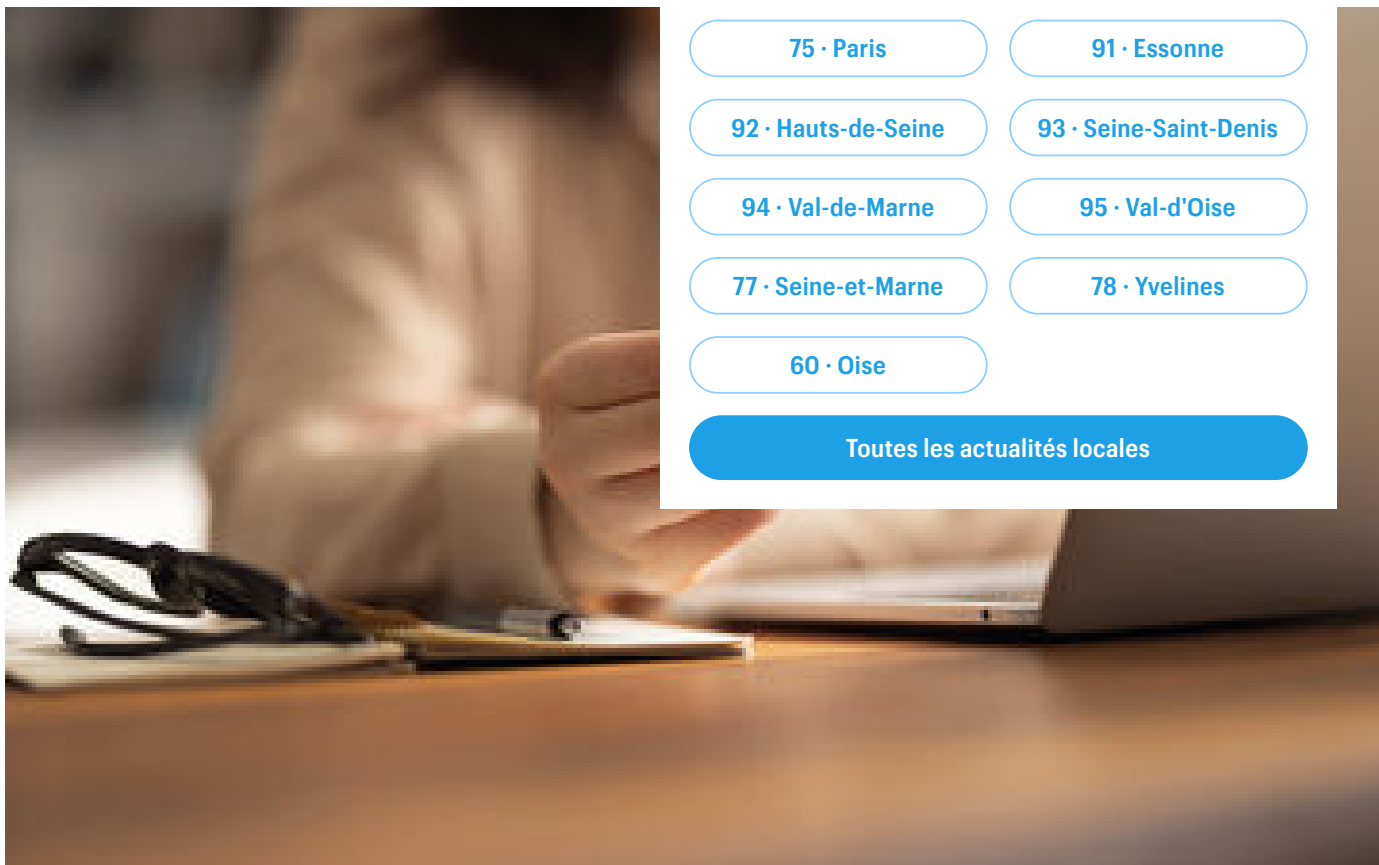


Se connecter

S'abonner

Ville, code postal...





Des comptes bancaires gratuits pour les victimes de violences conjugales P



Épargne : profitez des bons taux avant qu'il ne soit trop tard P



Épargne : les produits à privilégier, ceux à choisir avec prudence et ceux à éviter P



JO Paris 2024 : pourquoi vous ne pourrez payer qu'avec une carte Visa P



Les dégâts des eaux, cauchemar numéro 1 des Français : plus d'un million de sinistres par an P



Salaire décent : « Avec 2 000 euros par mois, tout le monde vivrait normalement » P



Florent Menegaux, proutident du groupe Michelin : « Le smic n'est pas un salaire décent » P



Dans le projet immobilier d'Alice, propriétaire à 31 ans de quatre biens : « On fait tout pour partir très tôt à la retraite » P